

Révision du SCoT de l'Odette

Annexes

Tome IV.I

Diagnostic socio-économique et territorial

Dynamiques économiques et activités

Janvier 2024 | Version 1

Sommaire

3.	Les dynamiques économiques et activités	4
1.1	LE CHAMP D'APPLICATION	4
1.2	LES DOCUMENTS DE REFERENCE	4
1.2.1	POLITIQUES REGIONALES ET DEPARTEMENTALES	4
1.2.2	DOCUMENTS CADRE INTERCOMMUNAUX	6
1.3	LA DYNAMIQUE DES EMPLOIS ET DES ENTREPRISES	8
1.3.1	LA REPARTITION DES EMPLOIS	8
1.3.2	UN NOMBRE D'EMPLOIS EN HAUSSE SUR LE TERRITOIRE	8
1.3.3	LE CHOMAGE	9
1.3.4	LES ENTREPRISES	9
1.4	LES FILIERES D'EMPLOIS	9
1.4.1	L'ECONOMIE PRESENTIELLE	10
1.4.2	L'INDUSTRIE	10
1.4.3	L'AGRICULTURE	10
1.4.4	LES ACTIVITES DE PECHE, CONCHYLICOLES ET AQUACOLES	12
1.4.1	LES ACTIVITES NAUTIQUES	13
1.4.2	L'ECONOMIE TOURISTIQUE	14
1.5	ORGANISATION SPATIALE DE L'EQUIPEMENT ECONOMIQUE	16
1.5.1	LA REPARTITION DES PARCS D'ACTIVITES ECONOMIQUES ET LEURS VOCATIONS	16
1.5.2	POTENTIEL DE DENSIFICATION	16
1.6	SYNTHESE DES ENJEUX	17
1.6.1	ATOUTS – FAIBLESSES – OPPORTUNITES - MENACES	17
1.6.2	PERSPECTIVES D'EVOLUTION ET BESOINS	17

3. Les dynamiques économiques et activités

Le tissu économique du territoire du SCoT de l'ODET se caractérise par un nombre important d'emplois dans le secteur de l'économie dite « présidentielle » ainsi qu'un nombre significatif dans l'industrie. Deux secteurs qui ont connu une dynamique économique positive portée à la fois par une la résidentialisation importante du territoire et par un tissu industriel solide ancré localement. L'activité industrielle s'est notamment développée dans le secteur agro-alimentaire. Enfin, l'activité agricole du territoire pèse de moins en moins de poids en termes d'emplois notamment dans les secteurs ruraux.

1.1 Le champ d'application

Les dynamiques économiques et les activités sont un volet important qui doivent figurer dans plusieurs documents du SCoT. Dans le **diagnostic** tout d'abord, celui-ci doit analyser les prévisions économiques afin de définir les besoins en termes d'aménagement de l'espace (article L141-15 du code de l'urbanisme).

Le **projet d'aménagement stratégique**, concourent à la coordination des différentes politiques publiques du territoire notamment des politiques économiques, afin de favoriser un équilibre et une complémentarité des polarités urbaines et rurales (article L141-3 du code de l'urbanisme).

Le **document d'orientation et d'objectifs** « définit les orientations générales d'organisation de l'espace, de coordination des politiques publiques et de valorisation des territoires. L'ensemble de ces orientations s'inscrit dans un objectif de développement équilibré du territoire et des différents espaces urbains et ruraux, qui le composent. Il repose entre autre sur la complémentarité entre les **activités économiques, artisanales, commerciales, agricoles et forestières** (article L141-4 du code de l'urbanisme).

1.2 Les documents de référence

1.2.1 Politiques régionales et départementales

A. Le Schéma Régional de Développement Economique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII)

Le Conseil régional de Bretagne a décidé d'engager, en décembre 2021, un travail d'élaboration d'une stratégie intégrée, faisant le lien entre les schémas régionaux de l'orientation et des formations (CPRDFOP), de développement des entreprises (SRDEII) et de l'enseignement supérieur et recherche (SRESR). Ce travail a abouti à l'adoption, en session du 7 avril 2023, de la Stratégie Régionale des Transitions Economique et Sociale (SRTES) 2023-2027, entraînant ipso facto l'adoption des 3 blocs qui le constituent : le CPRDFOP, la SRESR et la SRDEII. Le SRDEII doit désormais être validé par arrêté préfectoral.

Le projet de SRDEII, définit les priorités régionales en matière de soutien aux entreprises, à l'innovation et à l'internationalisation de l'économie. Il fixe **3 orientations majeures** :

1. **Orientation prioritaire 1 : Accélérer et réussir les transitions climatique et écologique de l'économie et de la société bretonnes**
2. **Orientation prioritaire 2 : Conforter la base productive bretonne, alimentaire et industrielle, dans une perspective de souveraineté**

3. Orientation prioritaire 3 : Conforter la cohésion et l'inclusion sociales comme facteurs de performance économique et d'épanouissement individuel

Il identifie également **3 axes transversaux** :

- 1. Axe 1 : Conforter la dimension maritime de la Bretagne**
- 2. Axe 2 : Conforter l'équilibre et l'ancrage territorial des activités économiques**
- 3. Axe 3 : Renforcer le rayonnement de la Bretagne et maîtriser son attractivité**

Le projet de SRDEII se décline enfin selon **14 grands chantiers** :

1. Anticiper les impacts de la transition écologique de l'économie bretonne
2. Accélérer les mutations de l'économie en appui sur les réseaux d'accompagnement et d'entreprises
3. Conforter le rôle social de l'entreprise
4. Ancrer la dynamique de la S3 bretonne (stratégie régionale de recherche et d'innovation bretonne mise à jour en 2020) comme outil de priorisation et renforcer son axe transversal des transitions
5. La feuille de route économie circulaire
6. Accélérer la numérisation de l'économie et de la société bretonne en priorisant le défi de la cybersécurité
7. Mieux répondre au défi du recrutement dans les entreprises et les territoires
8. Accompagnement des mutations de l'industrie
9. Mettre en œuvre une politique d'ancrage territorial et de relocalisation d'activités économiques et industrielles
10. Accompagner la transition des exploitations agricoles
11. Renforcer le rayonnement et conforter une attractivité maîtrisée de la Bretagne
12. Réviser la stratégie bretonne d'internationalisation économique
13. Renforcer le partenariat Région/EPCI
14. Concilier développement économique et ZAN

B. Territoire d'industrie

En juillet 2021, l'UIMM 29, la CCI Bretagne Ouest, l'Etat, la Région Bretagne, la Banque des territoires, BPIFrance, les technopoles Brest Iroise et Quimper-Cornouaille, Brest métropole et les 9 autres EPCI finistériennes ont signé un contrat « Territoire d'industrie ». Le programme national, lancé en 2018 par le Premier ministre Édouard Philippe, doit permettre d'accompagner collectivités et entrepreneurs dans la reconquête industrielle de leur territoire. L'un de ses axes porte sur le recrutement et la fidélisation des salariés industriels de la pointe bretonne

C. Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Dans le domaine du développement économique, le projet de SRADDET adopté en décembre 2020 et approuvé par arrêté préfectoral le 16 mars 2021 a retenu les objectifs suivants :

Objectif 5 : Accélérer la transition numérique de toute la Bretagne

- 5.3 : Développer la filière digitale et accompagner la transition des acteurs économiques

Objectif 6 : Prioriser le développement des compétences bretonnes sur les domaines des transitions

- 6.2 : Développer des parcours vers les nouveaux emplois induits par les transitions numériques et écologiques à travers la pleine mobilisation des politiques d'orientation, d'éducation et de formation professionnelle.

Objectif 8 : Faire de la mer un levier de développement durable

- 8.1 : Accélérer le développement durable des filières halieutiques et des biotechnologies marines et assurer simultanément la préservation des écosystèmes marins et côtiers, le développement durable des activités maritimes et côtières ainsi que le libre accès à tous à la mer en mettant en œuvre une planification spatiale de la zone côtière.

- 8.3 : Consolider et développer l'économie industrialo-portuaire par l'orientation résolue des grands ports bretons comme plateformes aux services des filières

Objectif 9 : Prioriser le développement des secteurs économiques liés aux transitions pour se positionner en leader dans ces domaines

- 9.1 : Accélérer le développement des domaines liés au numérique, comme réponse aux enjeux de transformation. (Smart grids, mobilités intelligentes, y compris logistique, usine du futur)
- 9.3 : Positionner la Bretagne comme région leader sur le marché des énergies marines renouvelables (EMR)
- 9.5 : Faire émerger une filière hydrogène renouvelable bretonne

Objectif 10 : Accélérer la transformation du tourisme breton en tourisme durable

- 10.1 : Assurer la performance du tourisme par l'émergence d'un nouveau partenariat public / privé
- 10.2 Faire de l'identité bretonne un vecteur de différenciation et d'appropriation

Objectif 11 : Faire de la Bretagne la Région par excellence de l'agro-écologie et du « bien manger pour tous »

Objectif 12 : Gagner en performance économique par la performance sociale et environnementale des entreprises

- 12.1 : Accélérer le déploiement du télétravail (10% de travailleurs en télétravail), des plans de déplacements en entreprises, de l'achat responsable en encourageant les démarches responsabilités sociétales des entreprises
- 12.2 : Accélérer l'intégration des enjeux du développement durable et de la transition numérique dans les entreprises et notamment les plus petites

Objectif 13 : Accélérer le déploiement de nouveaux modèles économiques

- 13.1 : Accélérer le développement de l'économie circulaire et l'économie de la fonctionnalité
- 13.5 : Développer et valoriser le potentiel des solutions inspirées de la Nature (biomimétisme)

Objectif 14 : Bretagne, région pionnière de l'innovation sociale

- Dynamiser la création d'emplois locaux et soutenir les projets d'innovation sociale
- Elaborer des dynamiques économiques responsables intégrant les entreprises locales et mobilisant des personnes isolées, chômeuses, en phase d'insertion ou en situation de handicap.

Objectif 19 : Favoriser une nouvelle occupation des espaces rapprochant activités économiques et lieux de vie et de résidence

- 19.1 : Accroître l'ancrage de proximité des entreprises dans leur territoire
- 19.3 : Favoriser le commerce de proximité

Le projet de modification n° 1 du SRADDET (juin 2023) précise, au sein de l'objectif 31 réintitulé « *Mettre un terme à la consommation d'espaces agricoles et naturels et à l'artificialisation des sols* », que les activités économiques (zones économiques, commerciales et le bâti dédié à l'activité agricole) concourent, à l'instar des zones d'habitat, au double objectif de réduction de la consommation foncière et de l'artificialisation des sols.

1.2.2 Documents cadre intercommunaux

A. Politique de développement économique de Quimper Bretagne Occidentale

Le projet de territoire de Quimper Bretagne Occidentale 2022-2030 aborde les questions économiques au travers de l'axe « *Maintenir une dynamique pour une attractivité maîtrisée* » et de plusieurs défis et objectifs opérationnels.

- **Défis 2.1 : Assurer l'attractivité économique et la maîtrise du foncier**
- **Objectif opérationnel n°1** : Assurer une attractivité économique maîtrisée en matière d'offre foncière et d'immobilier d'entreprise en priorisant les activités générant une richesse supplémentaire sur le territoire

- **Objectif opérationnel n°2** : Poursuivre le climat de confiance propice au développement des entreprises, de l'investissement et de l'emploi
- **Objectif opérationnel n°3** : Minimiser la consommation d'espace par la recherche de reconversion des friches, la densité d'implantation, la réduction des emprises de parkings
- **Défis 2.2 : Développer les filières d'excellence**
 - **Objectif opérationnel n°1** : Développer l'offre de formation supérieure et post-bac
 - **Objectif opérationnel n°2** : Renforcer les liens entre écoles et entreprises
 - **Objectif opérationnel n°3** : Soutenir l'environnement propice à l'innovation
- **Défis 2.3 : Développer l'emploi, la formation et l'insertion**
 - **Objectif opérationnel n°1** : Renforcer l'attractivité du territoire pour les actifs et les porteurs de projets
 - **Objectif opérationnel n°2** : Faciliter le recrutement en adaptant les formations aux besoins des entreprises du territoire
 - **Objectif opérationnel n°3** : Actualiser le cadre partenarial de soutien à l'économie sociale et solidaire et à l'insertion

- **Défis 2.5 : Favoriser le développement d'un tourisme équilibré et le rayonnement du territoire**
 - **Objectif opérationnel n°1** : Valoriser le territoire et ses atouts
 - **Objectif opérationnel n°2** : Développer le tourisme d'affaire
 - **Objectif opérationnel n°3** : Encourager un tourisme responsable
 - **Objectif opérationnel n°4** : L'événementiel, vecteur d'attractivité et de développement du territoire

B. Politique de développement économique de la Communauté de Communes du Pays Fouesnantais

Le projet de territoire de la Communauté du Pays Fouesnantais 2021-2030 définit 4 grands objectifs dont le quatrième « transitions économiques » qui s'articule autour de plusieurs objectifs :

1. **Pérenniser un système économique durable**
 - Améliorer la connaissance du tissu économique local
 - Renforcer la dynamique économique territoire
 - Favoriser l'économie de proximité

2. **Vers un tourisme responsable**
 - Conforter le rayonnement de la « riviera bretonne »
 - Développer le tourisme à l'année
 - Mobiliser les acteurs locaux pour s'inscrire dans une démarche de « tourisme durable et responsable »

1.3 La dynamique des emplois et des entreprises

1.3.1 La répartition des emplois

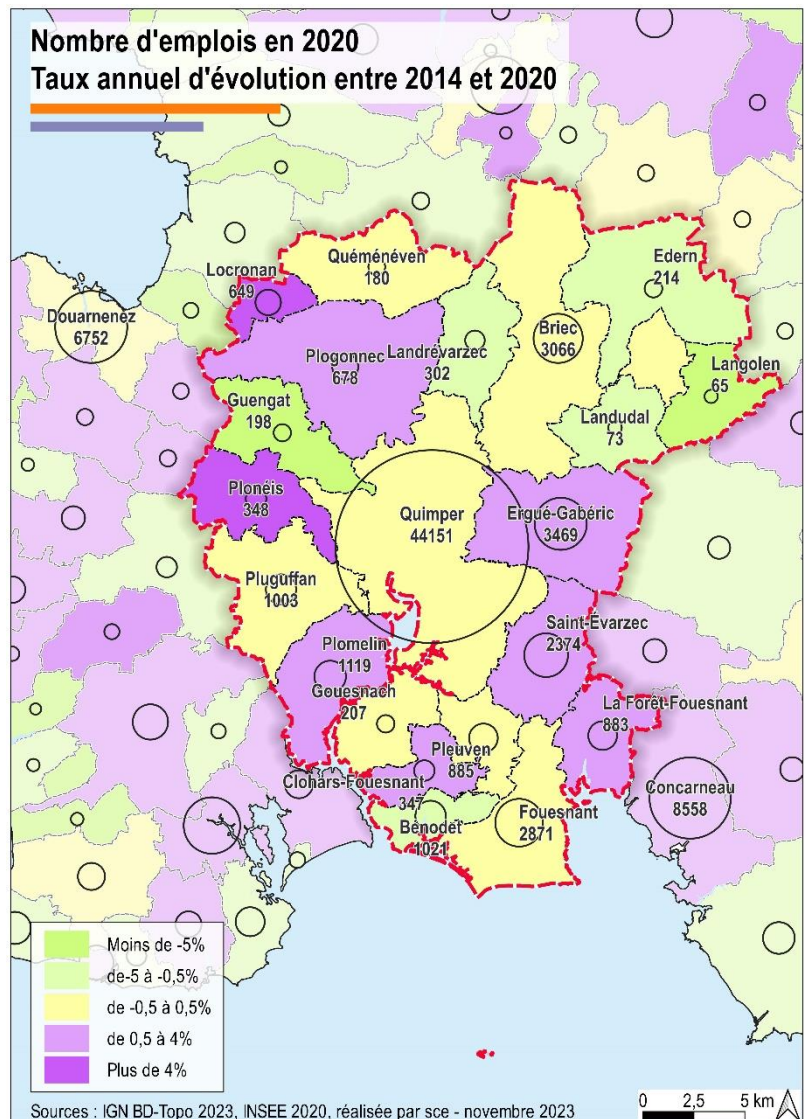
En 2020, le territoire du SCoT de l'ODET compte près de **64 000 emplois au lieu de travail**. Avec 44 150 emplois, la ville de Quimper se positionne comme le pôle principal d'emplois du territoire. En dehors de la ville-centre, seules les communes situées sur l'axe de la RN 165, soit Ergué-Gabéric (3 460 emplois), Briec (3 070 emplois), et Saint-Evarzec (2 370 emplois), ainsi que Fouesnant (2 870 emplois) comptent plus de 2 000 emplois. Sur la frange Sud-Ouest du territoire, les communes de Bénodet, Plomelin et Pluguffan accueillent chacune environ 1 000 emplois.

Les villes de Quimper, Briec et de Saint-Evarzec sont considérées comme des pôles d'emplois c'est-à-dire que le nombre d'emplois est plus importante que le nombre d'actifs qui y résident et qui ont un emploi. Les autres communes du territoire ont, à l'inverse, plus d'actifs que d'emplois proposés.

1.3.2 Un nombre d'emplois en hausse sur le territoire

Entre 2014 et 2020, le territoire du SCoT de l'ODET a vu le **nombre de ses emplois augmenter de +0.5%** (rythme comparable à la dynamique démographique), soit un taux supérieur à celui du département (+0.3%) mais légèrement inférieur à celui régional (+0.7%). Le SCoT de l'ODET se situe à ce titre dans une dynamique comparable à celle de Concarneau Agglomération (+0.5%), et supérieure à la communauté d'agglomération de Lorient. A contrario, Douarnenez Communauté connaît une diminution de ses emplois de -0.2%.

Cette augmentation de +0.5% représente un gain de + 1 830 emplois pour le territoire. Ces augmentations se situent notamment : dans la ville centre de Quimper et les communes de la couronne urbaine. A l'inverse, les communes de Guengat de Bénodet et les communes limitrophes de Briec ont perdu des emplois. A noter que les communes du pôle urbain ont connu une légère stagnation de leurs emplois.



Source INSEE donnée complémentaire.

Pour analyser les dynamiques d'emplois sur le territoire, la donnée INSEE « exploitation complémentaire » a été mobilisée. Cette donnée permet d'analyser les secteurs d'activités dans lesquels les emplois sont exercés. Elle diffère légèrement de la donnée INSEE « exploitation principale » mais permet d'utiliser la même donnée de référence pour tout ce qui concerne les dynamiques économiques.

1.3.3 Le chômage

En 2020, le taux de chômage est de 9.4% à l'échelle de la communauté de communes du Pays Fouesnantais contre 11.8% pour Quimper Bretagne Occidentale. Il est pour le Pays Fouesnantais plus faible qu'à l'échelle de la Région Bretagne (11.4%) et du département du Finistère (11.3%).

1.3.4 Les entreprises

Besoin informations EPCI

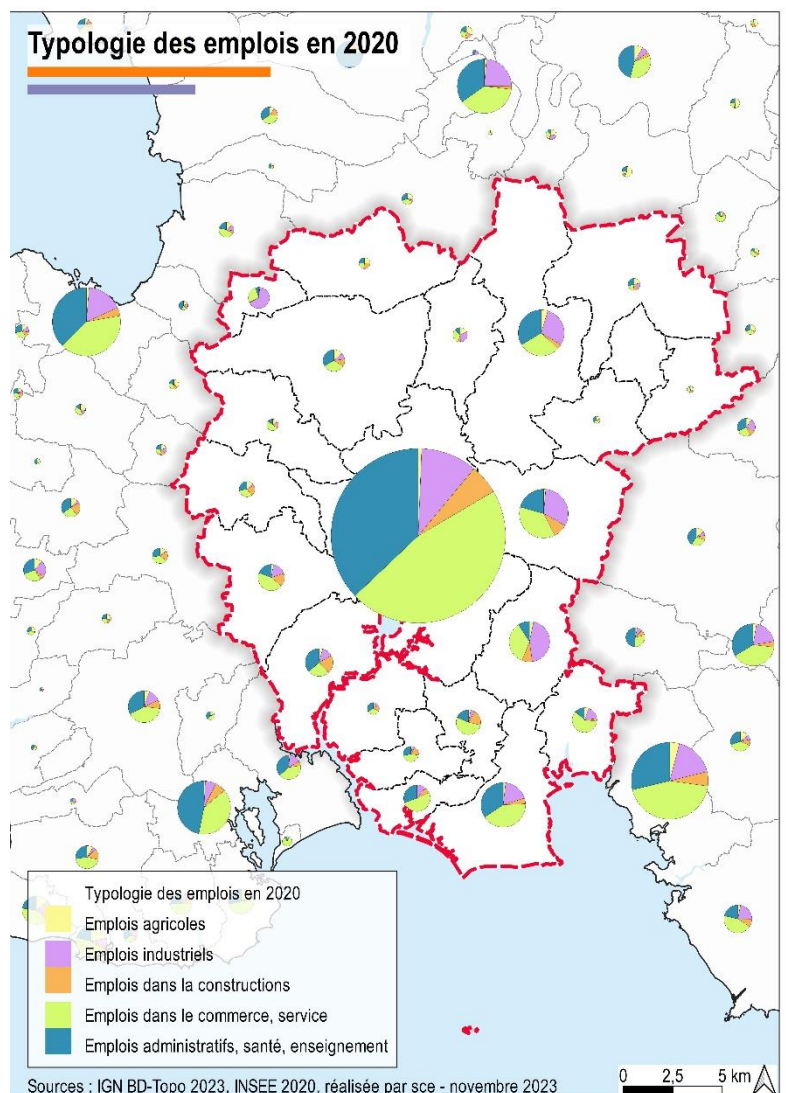
1.4 Les filières d'emplois

Le tissu de l'emploi local est marqué par le poids de l'économie dite « *présidentielle* », c'est-à-dire l'économie qui est directement liée aux fonctions résidentielles (services, commerces, transports, enseignement...). Les emplois appartenant à la catégorie « *commerces, transports, services divers* » représentent 44% des emplois du territoire, ceux de « *l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale* » près de 33%. En comparaison, à l'échelle du Finistère, ces emplois représentent respectivement 40% et 36%.

Le tissu économique de l'ODET se caractérise également par ses **industries** qui représentent 15% des emplois. Une proportion plus élevée que les moyennes du département et de la région qui s'élèvent à 13%.

L'évolution entre 2014 et 2020 montre une **augmentation des emplois dans tous les secteurs d'activité**. Les plus fortes augmentations ont eu lieu dans le secteur de « *l'administration publique* » (+0.5% soit +641 emplois), suivi par le secteur des « *commerces transport et service* » (+0.3% soit +424 emplois) puis par le secteur de la « *construction* » (+0.9% soit +234 emplois). A l'inverse, le secteur avec la plus faible augmentation est celui de l'agriculture qui n'a connu que +6 emplois.

Comme l'illustre la carte ci-contre, **le tissu économique des communes** qui composent le territoire SCoT est **diversifié**, comme nous le verrons ci-dessous. Si la part des emplois dans les secteurs « *commerces, transports et services* » constituent une part plus ou moins homogène dans toutes les communes (entre 1/3 et 1/2 des emplois, on peut distinguer des différences significatives quant aux proportions des emplois présents dans « *l'administration publique, la santé et l'enseignement* » d'une part, et la part des emplois « *industriels* » d'autre part.



2014-2020	Evolution agriculture		Evolution industrie		Evolution construction		Evolution commerce, transports, services		Evolution adm publique, enseignement santé, action sociale		Evolution totale	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Ville centre	69	4,8%	-129	-0,5%	288	2,1%	137	0,1%	473	0,5%	838	0,3%
Pôle urbain	-15	-1,2%	10	0,1%	-23	-1,6%	67	0,5%	-79	-0,6%	-40	-0,1%
urbaine	-24	-3,1%	228	3,0%	-13	-0,3%	90	0,8%	186	2,6%	466	1,5%
SCoT	-25	-0,7%	29	0,2%	-18	-0,3%	130	0,6%	61	0,7%	178	0,4%
TOTAL SCOT	6	0,1%	138	0,2%	234	0,9%	424	0,3%	641	0,5%	1443	0,4%
Finistère	-1299	-1,3%	336	0,1%	-363	-0,3%	8333	1,0%	1596	0,2%	8603	0,4%
Bretagne	-4211	-1,2%	1635	0,2%	1234	0,2%	44591	1,3%	12295	0,5%	55544	0,7%

1.4.1 L'économie présenteielle

La ville de Quimper, et les communes de Briec et de Fouesnant sont les plus fortement marquées par l'économie présenteielle, ce qui peut s'expliquer par la forte présence d'équipements et de services publics dans la ville-centre et les communes « pôles urbains ».

La part des emplois de « *l'administration publique, l'enseignement, la santé* » représente 37% pour la ville centre et 34% pour les communes du pôle urbain , pour une moyenne de 33% à l'échelle du SCoT.

Globalement, les emplois dans ce secteur ont augmenté partout sur le territoire à l'exception des communes du pôle urbain qui ont connu une baisse de -0.6% correspondant à la perte de 79 emplois. Des augmentations significatives ont cependant eu lieu dans les communes de la couronne urbaine (+2.6% soit 186 emplois) ainsi que dans la ville de Quimper (+0.5% soit 473 emplois).

Quant aux emplois liés aux « *commerces, transports et services* », là aussi la ville centre se démarque par un taux élevé de 46%, suivi des communes pôles de la couronne urbaine (36%) et des communes du pôle urbain (35%).

Tous les secteurs du territoire de l'ODET ont connu une augmentation de ces emplois, et notamment les communes de la couronne urbaine (+0.8% soit 90 emplois) et la ville centre (+0.1% soit 137 emplois).

1.4.2 L'industrie

La composition du tissu industriel du territoire est très marquée par l'agroalimentaire suivi des industries dans le domaine de la manufacture de réparation et d'installation de machines et d'équipements, la fabrication de textiles, et le secteur de la métallurgie. **La part des emplois dans l'industrie est particulièrement élevé dans les communes** de Saint-Evarzec (45% soit 1 058 emplois), Ergué-Gabéric (32% soit 1 099 emplois) et Briec (29% soit 890 emplois), qui accueillent de grandes zones industrielles sur les abords de la RN 165. A l'échelle de l'ODET l'industrie représente 14,8% des emplois contre 12.8% pour le département du Finistère.

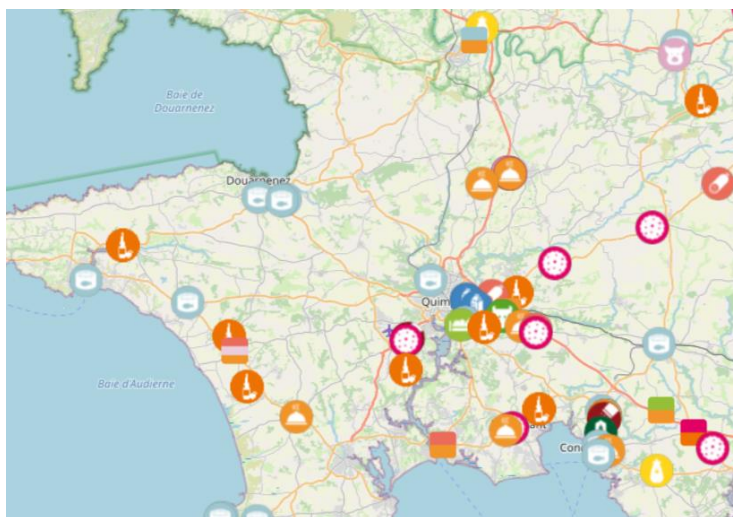
La part de l'emploi industriel est en augmentation à l'échelle du SCoT de +0.2% soit +138 emplois. Une perte significative a cependant été enregistrée pour la ville de Quimper avec un déficit de 129 emplois. A l'inverse, ce sont les communes de la couronne urbaine qui ont gagné le plus d'emplois industriels (+3% soit 228 emplois).

1.4.3 L'agriculture

Ce sont les communes de Quimper (282), Briec (143), Plogonnec (92), Saint-Evarzec (77) et de Landrévarzec (56) qui détiennent le plus d'emplois dans le secteur agricole.

Quant à l'évolution du nombre d'emplois agricoles, **le territoire a connu une stagnation de ses emplois** (+0.1% soit +6 emplois). Cette stagnation s'explique par l'augmentation des emplois dans la ville centre (+69 emplois), et leur perte dans tous les autres secteurs entre -0.7% et -3.1%.

Un **pôle important concernant la filière agro-alimentaire** est présent au sein de la communauté de communes de Quimper Bretagne Occidentale. Près de 50 % des emplois industriels¹ concernent effectivement cette filière, représentant environ 2500 emplois. L'ensemble des industries agro-alimentaires localisées dans le périmètre du SCOT concernent différentes productions telles que la conserve, la charcuterie, la biscuiterie, la production et la transformation de la viande, lait, légumes et poissons, les produits transformés frais, surgelés et en conserve, ainsi que les services associés (emballage, équipementier, logistique ...) et les spécialités cornouaillaises (cidre AOP « Cornouaille », pâté Hénaff, langoustines, conserves de sardines, Kouign-amann, crêpes dentelles, ...).



Carte : Les industries agro-alimentaires dans le Finistère Sud (Source : Observatoire économique et social des filières agricoles et agroalimentaires de Bretagne, CCI de Bretagne, 9 septembre 2022)

¹ Quimper Bretagne Occidentale, consulté le 12 octobre 2023 – <https://www.quimper-bretagne-occidentale.bzh/1533-filiere-agroalimentaire.htm>

1.4.4 Les activités de pêche, conchyloles et aquacoles

La France est le 3^{ème} producteur en aquaculture de l'Europe en 2016², en majeure partie dominée par la conchyliculture avec une production de 128 000 tonnes composée principalement d'huîtres et de moules. La production conchylicole a subi une baisse significative entre 2005 et 2013³ en raison d'une surmortalité de naissains des huîtres creuses. Le **Finistère, 1^{er} département maritime** de France avec 1 391 km de côtes, est un secteur de développement pour l'aquaculture et les biotechnologies marines (représenté par environ 50 entreprises). En effet, 95 ports sont recensés à l'échelle départementale, dont 15 ports départementaux et 1 port régional, situé à Brest.

Les ports de pêche de la Cornouaille représentent 21% de la pêche fraîche française et 45% de la pêche fraîche Bretonne. Avec plus de 5 500 emplois (pêche, mareyage, transformation, construction, réparation navale, services) la filière pêche occupe une place prépondérante dans l'économie Cornouaillaise. Il existe une certaine retombée de ces activités sur le SCoT puisque des entreprises que Armoric, Saupiquet et Guyader sont présentes sur le territoire. Mais aussi par la présence de services aux entreprises et par le domaine du transport⁴.

La **filière conchyliculture** du Finistère sud comprend⁵, en 2019, 37 entreprises produisant des huîtres adultes à hauteur de 1 067t/an, 10 entreprises produisant des moules adultes à hauteur de 249 t/an et 17 entreprises produisant des palourdes, coques, ormeaux et autres coquillages adultes à hauteur de 89,3 t/an.

Le territoire du SCoT de l'ODET comprend une large façade maritime composée de l'ODET et de l'anse de Penfoulic. Il accueille le siège de 3 entreprises conchyloles (situées dans l'anse de Penfoulic) et 20 entreprises concessionnaires ayant leur siège dans d'autres collectivités du Finistère sud.

Sur les parcs conchyloles sont cultivés non seulement des coquillages filtreurs (huîtres pour environ 7 % et moules pour environ 41 %), mais aussi des coquillages fouisseurs (pour environ 37%) comme les coques (6%) ou les palourdes. Certains titres de concessions (15%) autorisent indifféremment la culture des filtreurs et des fouisseurs. Un tiers des concessionnaires s'est installé il y a moins de 5 ans, deux nouvelles demandes d'installations sont en cours⁶.

Plusieurs professionnels proposent de la vente à l'établissement et des points de vente sur les marchés du territoire.

Enfin la profession conchylicole développe une attention particulière quant à son impact environnemental et s'engage dans la valorisation de ces déchets (des coquilles vides par exemple) et dans le recyclage.

Le SCOT de l'ODET bénéficie ainsi d'une **filière conchylicole active et attractive**.

La **filière pisciculture** se compose de 34 entreprises en Bretagne, dont 152 employés permanents et 39 employés occasionnels.

La **filière algoculture**⁷ produit environ 400 espèces d'algues sur le département, avec environ 70 000 t/an d'algues laminaires et 2700 t/an d'algues de rives. Cette filière génère 600 emplois dans le Finistère.

² Insee, 2020

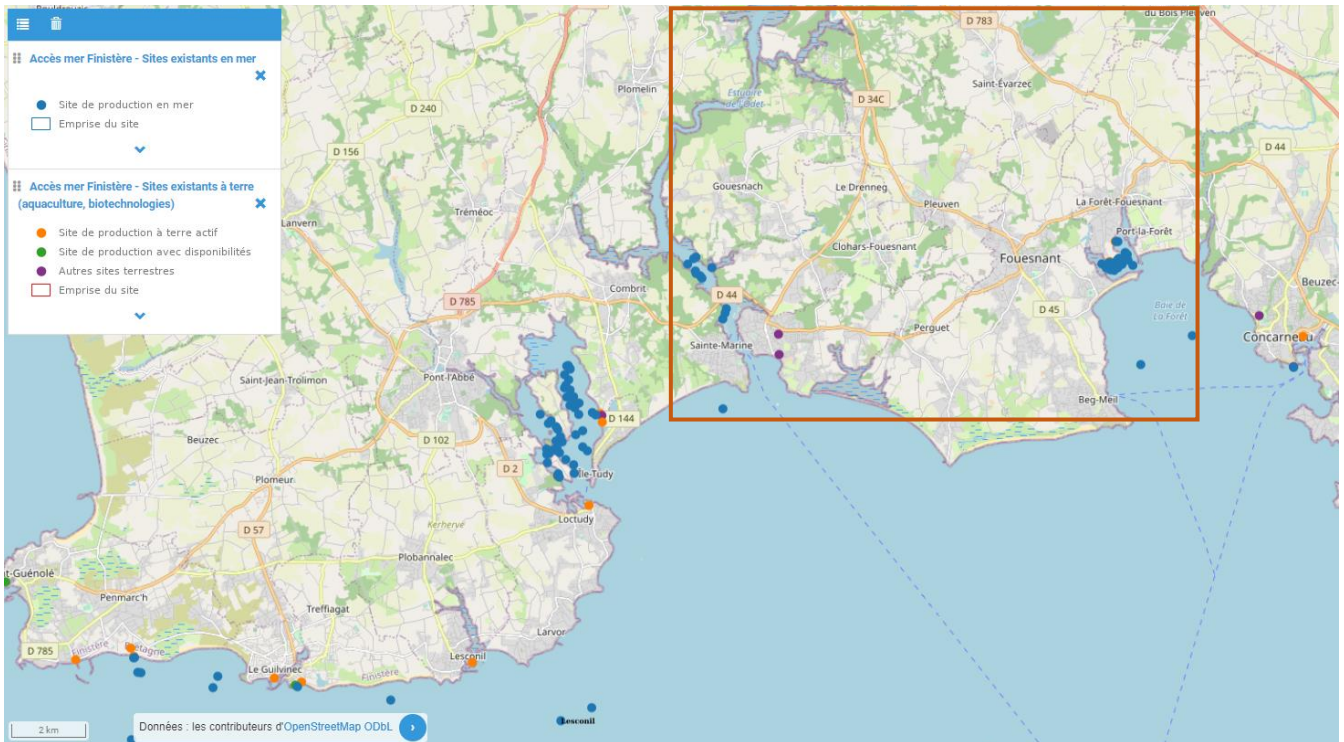
³ Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, 27 juin 2019

⁴ Sources : CCI, SCoT 2012

⁵ Recensement aquaculture, 2019

⁶ Comité Régional de Conchyliculture Bretagne Sud, 2024

⁷ Investir en Finistère, consulté le 11 octobre 2023



1.4.1 Les activités nautiques

Relecture EPCI

Le nautisme est une activité très présente et structurante du territoire. La proximité immédiate des Glénan, associée à la qualité paysagère de la côte Sud Finistérienne et à l'accessibilité quasi permanente des ports à toute heure de la marée et par tous temps font de la frange littorale du territoire de l'ODET un lieu privilégié pour les activités nautiques et subaquatiques.

La desserte des îles des Glénan est assurée par les vedettes de l'ODET et de Glenn, depuis Bénodet (toute l'année), Beg-Meil, Concarneau, Quimper, Port la Forêt et Loctudy (en saison).

La rivière de l'Odet fait également l'objet d'une pratique estivale de découverte des espaces maritimes organisée entre les communes de Bénodet et Quimper et dépendantes des étiages. La rivière de l'Odet fait également l'objet d'une pratique estivale de découverte des espaces maritimes organisée entre les communes de Bénodet et Quimper et dépendante des étiages. Sur la rivière Odet, la marée impacte fortement les possibilités de navigation (phénomène particulièrement important en amont sur l'ensemble de la baie de Kérogan et le port du Corniguel à Quimper) tout comme elle façonne son paysage notamment en cette partie.

Sur l'ensemble de la Cornouaille, le secteur du nautisme représente 242 entreprises et 1100 emplois, avec toutefois une forte saisonnalité (source CCI Quimper). Le secteur est fortement créateur d'emplois (+ 15% en 4 ans au moment de l'étude CCI). Le Pays Fousnantais (47 entreprises) et Quimper Communauté (32 entreprises) contribuent à eux seuls pour environ un tiers aux emplois de la filière du nautisme en Cornouaille. Toutefois, c'est avant tout le sud du territoire du SCoT et tout particulièrement l'ensemble de sa frange littorale qui est plus directement concernée par l'impact de cette économie liée aux loisirs.

La pratique des activités nautiques du secteur est essentiellement organisée autour de **deux grandes entités** (celle de l'embouchure de l'Odet autour de Bénodet) et celle dite de la Baie de La Forêt allant du Cap Coz sur la commune de Fousnant à Trégunc (hors SCoT). **Le Yacht Club de l'Odet** (régates en habitable dont celle de l'Obélix Trophy), **et le Pôle France** « Finistère course au large » **contribuent avec l'école de voile des Glénan de Concarneau à la réputation de ce territoire** qui dépasse largement le cadre national. Le centre nautique du Cap-Coz à Fousnant particulièrement dynamique assure avec son savoir-faire l'animation des activités nautiques quimpéroises implantées sur le secteur de Creac'h-Gwen.

Avec ses 2 424 places sur ponton et bouées en 2009, la capacité d'accueil pour la plaisance du territoire du SCoT représente 20% de l'offre départementale et se situe sur les trois communes littorales ; Bénodet, La Forêt-Fouesnant et Fouesnant). La saturation permanente des ports et des mouillages organisés pose la question générale du développement de l'offre actuelle (pour quels publics) et des conditions de ce développement (extension des sites existants, meilleure organisation des mouillages, nouvelles formes d'accueil, création éventuelle d'un nouvel équipement). **Dans ce sens, des extensions ont été réalisées récemment : - aménagement d'un nouveau bassin pour l'accueil des monoques de 60 pieds à Port La Forêt - extension autorisée de 100 places au port de plaisance de Bénodet D'autres extensions pourront être entreprises dans les années à venir (comme par exemple l'augmentation de la capacité d'accueil à Port La Forêt). La problématique de la gestion environnementale de ces projets est au cœur de leur faisabilité, l'ensemble des ports est par ailleurs confronté à la nécessaire évolution de mise aux normes des équipements (infrastructures adaptées, « sans rejets polluants »).**

Concernant la commune de Quimper qui occupe un positionnement particulier de confluence sur la rivière de l'Odet, elle n'a jusqu'à ce jour que **peu affirmée dans son développement des ambitions particulières concernant sa vocation ou son ouverture maritime. Le devenir du port du Corniguel**, son développement, sa future vocation et son image sont à appréhender dans ce contexte. Des activités portuaires existent mais aucune vocation réelle n'est affirmée et lisible. A titre d'exemple, il existe bien plusieurs chantiers d'entretien et de construction navale, mais la proximité immédiate d'activité du port de commerce (minéralier avec stockage de sable) pose la question de la compatibilité des fonctions.

En ce qui concerne les activités économiques proprement dites, directement liées à la construction navale et au nautisme, et hormis la société Guy Cotten, leader sur son marché des vêtements de mer, **la quasi-totalité des intervenants du secteur concernent des petites ou toutes petites entreprises** ayant pour l'essentiel accès à des marchés locaux (hors équipementiers, plutôt localisés sur le pôle urbain). Avec une permanence d'une trame de petits chantiers développés sur les communes de Bénodet, Fouesnant, la Forêt-Fouesnant, Gouesnac'h, Pluguffan et Quimper, le tissu des entreprises du secteur de la construction et de la réparation navale apparaît comme stabilisé sur le volet traditionnel, même si on assiste à un certain développement de chantiers dédiés à la course à la voile (CDK, IDB Marine,..) ou positionnés sur des segments spécifiques et naturellement limités (Stagnol, Carmichael, Blankaert..).

1.4.2 L'économie touristique

Relecture EPCI

La destination Quimper Cornouaille est l'une des 10 destinations touristiques de Bretagne. De la Pointe du Raz à Quimperlé, elle s'appuie sur un tissu d'acteurs touristiques dynamiques et compétents sur l'ensemble du territoire de la Cornouaille. Elle représente la 1^{ère} destination bretonne en nuitées dans l'hôtellerie de plein air, 16 millions de nuitées estimées, plus de 5 000 animations et festivals par an, 330 km de côtes et 122 structures de pratiques nautiques encadrées.⁸

Quimper Cornouaille a été labellisé « Destination touristique » par la Région Bretagne. Très attractive, la Cornouaille représente la principale zone touristique dans le Finistère et un haut lieu du tourisme en Bretagne. **Son offre d'hébergements, riche et diversifiée** (hôtels, campings, villages de vacances, résidences de tourisme, meublés, chambres d'hôtes...), **se concentre beaucoup sur le littoral, mais dispose aussi d'atouts séduisants à l'intérieur des terres.**

Comptant parmi les principales destinations en Bretagne en nombre de nuitées et en capacités d'accueil, **la Cornouaille se distingue aussi par un volume plus important de séjours marchands**, particulièrement dans l'hôtellerie de plein air et dans les gîtes à louer. La Cornouaille est appréciée par les visiteurs pour les activités liées à la **mer**, les **festivals**, la **créativité artistique**, ou encore la **gastronomie**. Plus qu'ailleurs, les touristes rayonnent beaucoup sur ce territoire, à la découverte de sites emblématiques, comme le Grand Site de France de la Pointe du Raz et du Cap Sizun, les Villes d'Art et d'Histoire de Quimper et de Concarneau, l'île de Sein, l'archipel des Glénan, Pont-Aven, les Petites cités de caractères de Locronan et Pont-Croix, la ville de Quimperlé etc.

⁸ « Destination Quimper Cornouaille, CAP vers une Cornouaille touristique, inspirante & créative stratégie intégrée actions 2018-2022 », Procornouaille.com (6p),

Ville d'art et d'histoire entre terre et mer, **capitale économique et touristique de la Cornouaille, Quimper et son agglomération** constituent une destination privilégiée. **Première destination bretonne en nuitées dans l'hôtellerie de plein air, Quimper Cornouaille constitue une véritable locomotive économique**, avec 3 500 actifs en moyenne annuelle et 450 millions d'euros en retombées économiques directes chaque année.

Quimper bénéficie d'infrastructures et de l'ingénierie pour accueillir des rencontres professionnelles, par le biais de la Société d'économie mixte (SEM), Quimper Évènements, qui est au service de l'organisation de ces rencontres. **Le parc des expositions** Quimper Cornouaille, récemment rénové et agrandi, est le lieu idéal pour toutes les manifestations d'envergure (salons, concerts, spectacles, événements sportifs...). S'y ajoute le **centre des congrès du Chapeau**.

L'office de tourisme de Quimper Cornouaille reçoit entre 160 000 et 200 000 visiteurs chaque année, ce qui le place au 3e rang en Bretagne, derrière Saint-Malo et Rennes. La qualité de son accueil est reconnue : l'office a obtenu la classification de catégorie 1 de la marque « Qualité tourisme » attribuée par la Fédération nationale des offices de tourisme et syndicats d'initiatives.

1.5 Organisation spatiale de l'équipement économique

1.5.1 La répartition des parcs d'activités économiques et leurs vocations

Le foncier économique du SCoT de l'ODET représente 1 376 ha (1 195 ha pour Quimper Bretagne Occidentale et 181 ha pour le Pays Fouesnantais). Quimper Bretagne Occidentale se positionne comme le premier pôle économique de la Cornouaille : 55% de l'espace économique recensé en ZAE s'y concentrent. De même, 41 % des surfaces viabilisées cornouaillaises se trouvent dans l'agglomération quimpéroise. Avec 52 ha, elles sont en légère baisse par rapport à 2016 (55 ha). La Communauté de communes du Pays Fouesnantais compte 12 zones d'activités économiques. Le transfert des ZAE vers l'EPCI s'est intégralement réalisé (8 sur 12), les 4 dernières étant privées

Plus de 40% du foncier économique de Quimper Bretagne Occidentale a pour vocation l'industrie et l'artisanat, suivi de l'activité tertiaire (8%). Le foncier économique du Pays Fouesnantais est dédié quant à lui à plus de 35% à l'activité industrielle et artisanale et 44% sont polyvalentes. Il se démarque par une forte présence de zones polyvalentes (44 % de son foncier en ZAE) : Troyalac'h regroupe de l'industrie, de l'artisanat et des services, et il en est de même pour la zone des Gléan (ex. Park ar C'hastel) (artisanat, commerce)

1.5.2 Potentiel de densification

Inventaires EPCI

1.6 Synthèse des enjeux

1.6.1 Atouts – Faiblesses – Opportunités - Menaces

Titre thématique – Synthèse des enjeux

	Atouts	Faiblesses
Constats	<p>Un tissu économique dynamique, diversifié, avec création d'emplois dans tous les domaines</p> <p>Une croissance notamment dans la ville centre et le sud est (RN 165)</p> <p>Un emploi industriel en augmentation porté par l'agro-industrie</p> <p>La présence d'entreprises structurantes à proximité d'axes routiers majeurs</p> <p>Une activité touristique important en période estivale avec des stations balnéaires renommées</p>	<p>Une activité agricole assez présente sur le territoire mais dont l'emploi continue de reculer notamment dans les territoires ruraux</p> <p>Une perte d'emplois dans les communes littorales</p>
Prospective	Opportunités	Menaces
	<p>Un territoire qui bénéficie du label « territoire d'industrie » et de la présence d'entreprises industrielles structurantes (agro-alimentaire et énergie) à l'échelle nationale et internationale</p> <p>Une offre touristique diversifiée entre les stations balnéaires, les ports, les sites patrimoniaux, la ville-centre...</p>	<p>Une raréfaction du foncier dans les Zones d'Activités Economiques</p>

1.6.2 Perspectives d'évolution et besoins

A. Une économie industrielle notamment agro-industrielle dynamique portée par la présence d'entreprises structurantes

Si la majorité des emplois sont des emplois dans le domaine tertiaire, il est à souligner que l'industrie occupe une place importante dans le paysage économique local en offrant 9 500 emplois, en augmentation, représentant 14.8% des emplois, soit supérieur de 2 points par rapport à la moyenne départementale. Cette dynamique est aujourd'hui soutenue par le label « territoire d'industrie » porté par le département du Finistère. L'économie du territoire se caractérise par ses industries d'excellence notamment dans le secteur de l'agroalimentaire, de l'habillement et de la métallurgie. Cette activité industrielle bénéficie d'un enracinement historique et à travers un grand nombre de PME et une place solide sur l'échiquier régional et international pour certaines.

B. Une raréfaction du foncier économique - un nouveau défi pour le développement industriel

Le territoire de l'ODET bénéficie d'une offre importante de zone d'activités économiques qui a été le support principal du développement économique pour le territoire. Néanmoins, l'objectif Zéro Artificialisation Nette à l'horizon 2050 oblige à réinterroger ce développement basé sur la disponibilité foncière. La stratégie de développement économique devra donner la priorité au renouvellement urbain notamment par la densification des parcs d'activités existants ainsi qu'en mobilisant les potentiels fonciers au sein des tissus urbains mixtes. Si la structure économique de l'Odet est tournée vers l'économie présentielle plus facilement

compatible avec une implantation dans le tissu urbain mixte, les choix et les modèles de développement industriel du territoire devront être appréciés au regard de la sobriété foncière.

C. Une offre touristique diversifiée génératrice d'emplois et de richesses

L'activité touristique est une activité structurante du territoire puisqu'elle s'intègre dans la destination Quimper Cornouaille, l'une des 10 destinations touristiques de Bretagne. Le tourisme de l'ODET se caractérise, tout d'abord, par sa frange littorale (stations de Bénodet et de Fouesnant, Port La Forêt...), qui attire par ses paysages, son climat et ses équipements. D'autres sites attractifs sont également présents tels que la ville de Quimper ville d'Art et d'histoire Locronan véritable petite cité de caractère, ainsi certains équipements (golfs, ports de plaisance, thalassothérapie...). L'enjeu pour l'activité touristique est de répondre aux évolutions autant de la demande touristique, du changement climatique, que du développement d'une approche plus cohérente pour garantir un meilleur impact sur l'économie du territoire.